

Sauvons les chiens

Le comité de soutien à Nordic Aventures, La société civile.

Lettre ouverte à Monsieur Denis Labbé, Préfet de Savoie.

Le 17 Février 2016

Monsieur le Préfet.

Vous n'avez pas souhaité répondre à notre demande de RV.

Vous n'avez pas souhaité revenir sur les décisions de votre prédécesseur que vous saviez même en prétendant le contraire, parfaitement injustes et destructrices.

Monsieur le Préfet dans votre bien tardive réponse du 29 janvier 2016 au courrier d'un élu qui vous avait approché le 16 décembre 2015 (*soit un mois et demi auparavant*) vous persistez avec assurance à dénoncer l'implantation de Nordic Aventures comme étant non conforme et présentant tant dans ses structures que dans son activité, de graves irrégularités, et des nuisances persistantes générées par l'exploitant de cet établissement.

Pour autant et au contraire de vos assertions, les représentants du droit que sont les magistrats du Parquet, ont débouté tous les plaignants, qui pour nuire à Nordic Aventures avaient saisis de nombreuses de plaintes, le tribunal d'Albertville, lequel dans son jugement les en a déboutés.

Malgré cela vous n'avez pas hésité à construire votre arrêté contre Nordic Aventures avec comme principaux prétextes ces plaintes, et ordonné la saisie des chiens ainsi que la mise sous scellé des enclos de l'exploitation.

Cette saisie comme vous ne l'ignorez pas, encadrée par des forces armées, conduite par **Tamara Guelton** de la SPA de Paris, a été un désastre. Quatorze chiots furent tués au cours de l'enlèvement et du transport, et de nombreux chiens étaient blessés à leur arrivée dans les lieux de déportation.

Le grand professionnalisme de **Tamara Guelton** avec le concours de la SACPA est bien connu entre autres, hauts faits, pour être à l'origine de la mort de 24 chiens saisis à Tarbes. La **SACPA** et la **SPA de Paris** en parfaite collusion d'intérêts, font l'objet de multiples dénonciations de poursuites et de procès.

Mais vous prétendez sic (**avoir choisi cet organisme à Paris pour que les chiens soient évacués transportés et pris en charge dans les meilleures conditions respectueuses du bien-être animal.**)

Vous êtes courageux Monsieur Labbé, pour soutenir de tels arguments.

Les quelques photos que nous vous présentons, qui ne sont pas le pire, (*les infections, pathologies, et autres destructions internes apparaissant jour après jour*) montrent le terrible sort de ces animaux domestiques, qui après avoir été raptés et détenus dans un chenil de la SACPA en Bretagne ont été récupérés **le 12 janvier 2016**

Ces inquiétantes images, sont le résultat d'une opération menée dans des conditions similaires à celle que vous avez organisée, avec les mêmes acteurs de la SPA de Paris et la SACPA, contre NORDIC AVENTURES.



A l'origine 63 chiens en parfaite santé enlevés illégalement sur ordre d'un magistrat par la SPA et La SCAPA à leur propriétaire, dont 11 femelles gestantes.

Après **deux ans** de procédure 63 chiens récupérés dans le dramatique état que nous présentent ces photos, dont neuf chiots non identifiés. Soit un cas rarissime de seulement 0,81 chiot par portée ! ? Peut-être pour remplacer les 9 chiens adultes qui ont disparu sans explication. Depuis la récupération des animaux 2 chiens sont déjà décédés malgré les soins qui leur ont été prodigués.

Ces deux structures la SPA de Paris et la SACPA viennent une nouvelle fois de faire l'objet de poursuites.

Ce que, très certainement vos services déclareront ignorer. !!?

Lors de la récupération des chiens un premier constat vétérinaire a été dressé en présence de nombreux témoins et d'un Huissier de justice.

Le résultat de ces premières observations est éloquent, et surtout effrayant.

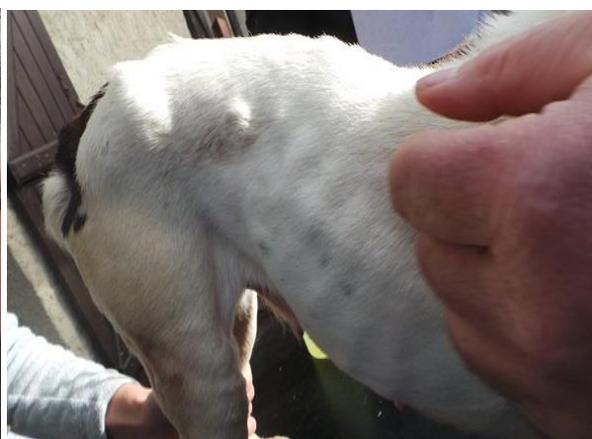
..Squames et dépilation importante - Dépilation au niveau du relief osseux- Gale d'oreille - Mâchoires inférieures cassées - Cicatrices d'ulcères sur les deux yeux - Amputation du membre antérieur droit – Maigreur & traces de bagarres récentes – Alopécie - KCS sévère non traitée. Traces de morsures sur les antérieurs et les jarrets & hernie inguinale– Cachexie- Dents déchaussées avec mâchoire apparente des deux côtés - Maigreur sévère, Hot spot sur le dos & otites simples ou bilatérales et gale d'oreille pour de nombreux chiens- Dépilation, croutes, parasites (Tiques) - Abscesses, traces de morsures - Dents cassées et limées sur 2 chiens de deux ans- Cicatrices et coupures sur la truffe- Dents déchaussées et mâchoire apparente- Morsures aux oreilles & ulcères aux reliefs et points d'appui - Squames généralisés - Hernie inguinale avec vessie engagée- Disjonction des mandibules etc... Cette épouvantable litanie est le reflet de ce que subissent les animaux dans les chenils de la SACPA.





Mais toujours avec assurance vous persistez et écrivez sic (A ce jour les animaux retirés sont placés dans des conditions satisfaisantes et leur état de santé est bon, selon l'attestation d'un enseignant spécialisé en reproduction des carnivores domestiques à l'Ecole vétérinaire de Lyon)

Pourtant, ne vous en déplaie Monsieur Labbé, c'est dans ces chenils de la SACPA que sont actuellement retenus les chiens de NORDIC AVENTURES dont au moins 40 dans un des deux à Betton en Bretagne où ces photos ont été prises.





En totale collusion avec la
SACPA, la SPA de Paris sous la
présidence de
Natacha Harry
n'hésite pas à publier sur le net.

Les 121 chiens et chiots sont
aujourd'hui à l'abri dans un
refuge adapté à leur accueil.
Les meilleurs soins leur seront
prodigués.

Monsieur Labbé, la société
civile doit-elle remercier vos
services pour tant de sollicitude
à l'égard de ses animaux, et
pour leur avoir choisis ces lieux
de villégiature.

Vous avez donné mandat à la **SPA de Paris** pour être l'exécuteur de vos basses œuvres, vous n'avez pas contrôlé ce que ferait cette sulfureuse société, des animaux qu'elle a emportés.

Pourtant il était facile de prendre connaissance de toutes les actions en justice dont elle fait l'objet.
La préfecture auraient-elle oublié de vérifier l'honorabilité de ses mandataires ?

Malgré tout, on aurait pu vous croire et être rassurés par votre écrit, sauf que la réalité vient vous contredire.

Monsieur le préfet, vos services de la DDCSPP, par courrier daté du même jour que celui cité précédemment, reconnaissent (*un mois après son décès*) qu'un chien est mort de parvovirose, le week end du 1^{er} janvier dans ce chenil breton, où sévit une épidémie de ce virus tueur et une infestation de toux du chenil (*ce que même la SPA n'a pu nous cacher*). Les autres attestations de vétérinaires fantômes qui nous ont été présentées, ne sont pas plus rassurantes et n'ont aucune valeur puisqu'elles sont rédigées, sans entêtes, sans n° d'ordre, sans adresse, sans nom, ni signature. Ce qui est totalement illégal. CONSTERNANT !

Près de cinquante mille personnes ont déjà signé une pétition vous demandant de rendre les chiens à leur condition première dans leur chenil, Au Planay de Bozel. Vous n'en avez eu cure.

Aujourd'hui, contraint par la loi, force vous étant de reconnaître que vous n'aviez pas le droit de déporter ces chiens pour les détenir en captivité, vous avez dû annoncer leur restitution. Mais vous persistez de manière totalement abusive à maintenir les scellés sur les enclos et les boxes qui permettent d'héberger les chiens, interdisant de la sorte **de manière perfide** le retour de ceux-ci.

Nous avons bien compris que vos services interviendraient en tout lieu où ceux-ci pourraient être hébergés, qui bien évidemment n'auraient pas votre agrément, puisque celui-ci dépend d'une demande

de dossier préalable.... ! Or, contrairement à vos propos, le dossier que vous réclamez a bien été déposé dès 2013 et ce n'est que de manière dilatoire que vos services l'ont déclaré incomplet, sans motiver cette décision comme l'impose le 1° de l'article L.512-2-1 du Code de l'environnement.

Qui servez-vous Monsieur L'abbé ? Est-ce là la mission, que vous a confiée votre ministre de tutelle. Est-ce là l'idée que vous vous faites de servir la France. De ce que doit être un grand commis d'état. Le fait de faire souffrir des animaux, de briser des vies et ruiner l'entreprise d'honnêtes gens, ne vous interpelle-t-il pas. Pensez-vous réellement que la société civile va vous donner raison ?

Comme cela a été confirmé après expertises, les soit disant nuisances persistantes générées par l'exploitation de cet établissement, motif principal de votre arrêté ont été écartés par le jugement du tribunal d'Albertville. Les 5 enclos placés à une distance de 32 m au lieu de 35m selon la vision de vos services, peuvent aisément être déplacés ! Pour ce qui concerne votre remarque reprochant Sic 1 (l'encadrement d'activité sportive sans avoir les qualifications requises,) elle n'a pas lieu d'être énoncée. Promener quelqu'un dans un traîneau tiré par des chiens, n'a rien à voir avec l'enseignement de la conduite dudit traîneau ou d'une action sportive. Une telle activité ne demande aucun diplôme seulement de vraies compétences qui ne sont pas contestées en ce qui concerne le Musher Guy Petit Demange.

Toutes les autres conditions évoquées par vos services sont, soit désormais sans objet réel, soit des tracasseries coercitives ne remettant nullement en cause la qualité des soins et du bien-être des animaux lorsqu'ils étaient en Savoie. Aujourd'hui rien qui puisse mettre en danger les populations ou nuire à l'environnement ne pourrait être sérieusement exposé à une étude impartiale et justifier de maintenir cet endroit fermé jusqu'à la mise en place d'une enquête menée par le procureur de la république.

Comme vous le savez pertinemment, Monsieur le Préfet, la seule solution qui permettra de mettre à l'abri de pareilles maltraitances ces chiens qui ont déjà assez souffert, est tout simplement de leur permettre de retourner chez eux. Actuellement vous en avez le pouvoir immédiat.

Nous demandons la levée des scellés et des interdits que vous avez pris à l'encontre de Nordic Aventures et que cette affaire soit jugée rapidement par un tribunal civil et non le désastreux et inquiétant fait du Prince, dicté par de complexes imbroglios de règlements administratifs.

Par ce document au minimum 50.000 personnes seront désormais témoins de la maltraitance que doivent endurer les chiens de Nordic Aventures, déportés dans les chenils de la **SACPA**, par votre décision.

Ces chiens qui n'auraient jamais dû quitter la Savoie et certainement pas comme le montrent ces photos, devenir captifs dans des chenils dont les services ont des relents putrides et mortifères.

Nous considérerons désormais que toute maltraitance, défaut de soins, de transports réglementaires, d'hébergements appropriés ou autres obligations pour le respect du bien-être et la protection ces chiens seront de votre responsabilité.

Nous sommes certains, Monsieur le Préfet, que vous lirez avec attention cette lettre, et espérons que votre conscience vous dictera la raison.

Le comité de soutien à Nordic Aventures.

La société Civile.